

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce premier jour de février 2017 (01/02/2017) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Marlène Doucet Serge Trudel
Gaétan Beauchesne

Sont absents : Robert Doucet, Robert Tessier et Marjolaine Guérin

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire.
Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière est aussi présente.

Résolution 2017-02-024 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Gaétan Beauchesne
appuyé par Serge Trudel
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2017.
4. Présentation des comptes.
5. Adoption du règlement 006-2017 – Emprunt temporaire.
6. Demande emprunt temporaire Centre financier aux entreprises.
7. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment –Permis.
8. Offre de service – Société Mutuelle de Prévention.
9. Expo Mékinac – Inscription.
10. Dépôt d'un projet dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec.
11. Autoriser dépôt d'un projet dans le cadre du programme FTD.
12. MTQ – Nouvelle signalisation.
13. Varia - Ristourne MMQ .
14. Période des questions.
15. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2017-02-025 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2017.

Il est proposé Gaétan Beauchesne
appuyé par Serge Trudel
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2017 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2017-02-026 Présentations des comptes à payer

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de janvier 2017 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Serge Trudel
appuyé par Marlène Doucet
et résolu que des comptes au montant 68 598.74\$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 68 598.74\$ sont disponible en date du 01 février 2017.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

Résolution 2017-02-027 Adoption du règlement 006-2017 –Emprunt temporaire

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement numéro 006-2017 décrétant un emprunt temporaire de 525 414\$ pour une portion subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) qui devra être remboursé sur une période de trois ans ainsi qu'un emprunt couvrant les dépenses non subventionnées pour un montant de 60 620 \$ sur une période de 3 ans a été donné à la séance ordinaire du 07 décembre 2016;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU que ce règlement est adopté en vertu des pouvoirs que confèrent les lois municipales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marlène Doucet

appuyé par Gaétan Beauchesne

et résolu :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- que soit adopté le règlement numéro 006-2017 relatif à un emprunt temporaire de 525 414\$ pour une portion subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) qui devra être remboursé sur une période de trois ans, ainsi qu'un emprunt couvrant les dépenses non subventionnées pour un montant de 60 620\$ sur une période de 3 ans.

-Adoptée-

Résolution 2017-02-028 Demande emprunt temporaire Centre financier aux entreprises.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac désire effectuer un emprunt temporaire pour une dépense pour laquelle le versement d'une aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) est prévu;

ATTENDU que la Municipalité doit payer les dépenses reliées à ces travaux avant le financement permanent;

ATTENDU que les versements de ladite aide financière serviront à défrayer l'ensemble des travaux pour la réfection d'aqueduc sur la rue Principale;

ATTENDU que cet emprunt est contracté par le règlement #006-2017 et par résolution tel que décrit par l'article 1093.1 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par Serge Trudel

appuyé par Marlène Doucet

et résolu :

- que Sylvie Genois, directrice générale et secrétaire-trésorière, effectue une demande pour un emprunt temporaire de 586 034\$ auprès du Centre financier aux entreprises de Trois-Rivières pour fins de financement temporaire;
- que Guy Dessureault, maire, et Sylvie Genois, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac tous les documents relatifs à cette demande.

-Adoptée-

Résolution 2017-02-029 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Inspecteur

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Serge Trudel
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de janvier 2017.

-Adoptée-

Point 8 . – Offre de service – Société Mutuelle de Prévention
Reporté à une prochaine séance, la municipalité doit prendre des informations auprès de la Commission Scolaire de l'Énergie.

Résolution 2017-02-030 Expo Mékinac – Inscription

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Marlène Doucet
et résolu ci qui suit :

- d'autoriser Lise Bérubé, gérante du camping, à participer à Expo Mékinac organisée par la Chambre de Commerce de Mékinac qui aura lieu les 21, 22 et 23 avril 2017;
- d'autoriser le paiement de 344.93\$ (taxes incluses) pour la location de l'emplacement et de l'électricité à même les fonds du camping.

-Adoptée-

Résolution 2017-02-031 Dépôt d'un projet dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada- Québec

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac, désire construire un centre d'accueil sur son camping municipal;

ATTENDU que ce centre d'accueil servira d'espace de rassemblement pour les campeurs, les touristes ainsi que les contribuables permanents et saisonniers de la municipalité.

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Serge Trudel
et résolu ce qui suit :

- autoriser Sylvie Genois, directrice générale – secrétaire trésorière, à déposer un projet pour la construction d'un centre d'accueil au camping de la municipalité;
- que la municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.
-

-Adoptée-

Résolution 2017-02-032 Autoriser dépôt d'un projet dans le cadre du programme FTD.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Serge Trude;

et résolu ce qui suit :

- déposer un projet dans le cadre du programme FTD (Fond de développement du territoire) ;
- d'autoriser Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole avec la MRC Mékinac.

-Adoptée-

Résolution 2017-02-033 MTQ – Nouvelle signalisation

ATTENDU le nouvel accès au camping que le Ministère des Transports construira dans son projet de construction de la route 155;

ATTENDU qu'il s'agit d'un accès et non d'une rue secondaire le ministère des Transports considère que c'est le propriétaire (la municipalité) qui est responsable de l'aménagement de cette signalisation.

Il est proposé par Marlène Doucet

appuyé par Gaétan Beauchesne

et résolu que la municipalité s'engage à installer un panneau d'arrêt ainsi qu'une ligne d'arrêt marquée sur la chaussée.

-Adoptée-

À déposer au conseil – Ristourne au montant de 940\$ de la Mutuelle des municipalités du Québec accordée à la municipalité.

La levée de l'assemblée est proposée par Serge Trudel, appuyé par Gaétan Beauchesne. Il est 19 heures 15.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire trésorière

